

A-2971/17-53



CHFEP
Chambre des fonctionnaires
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 41-1 | Fax: 47 23 74 | chfep@chfep.lu | www.chfep.lu

A V I S

sur

**le projet de loi modifiant la loi modifiée du 15 juillet
2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et pro-
fessionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers**

Par dépêche du 15 juin 2017, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de loi spécifié à l'intitulé.

L'article unique dudit projet de loi complète la liste des aménagements raisonnables décidés, en accord avec l'article 5 de la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, par la commission compétente en la matière: un point supplémentaire prévoit le remplacement d'une partie des questions d'épreuves d'évaluation, d'épreuves de l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage ou des questions du projet intégré.

Soutenant en général toute mesure favorable à la formation des jeunes, la Chambre des fonctionnaires et employés publics se déclare d'accord avec le projet de loi sous avis, qui n'appelle pas de commentaires supplémentaires de sa part.

Ainsi délibéré en séance plénière le 11 juillet 2017.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

R. WOLFF